

Réussir mes TD

de DROIT CONSTITUTIONNEL

Méthodologie générale
Méthodologie appliquée
Fiches de travail



Nana-Fatouma Askofaré
Matthieu Gaye-Palettes
Marie-Céline Pallas
David Périé-Fernandez



Réussir mes TD de droit constitutionnel

Nana-Fatouma Askofaré

Matthieu Gaye-Palettes

Marie-Céline Pallas

David Périé-Fernandez



ISBN 9782340-054165
© Ellipses Édition Marketing S.A., 2020
32, rue Bargue 75740 Paris cedex 15



Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5.2° et 3°a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

Avant-propos

Dès votre première année en Licence, vous découvrirez les Travaux Dirigés (T.D.), apparentés aux travaux pratiques dans les domaines scientifiques, en sciences sociales et humaines. Ils constituent un complément d'enseignement à votre cours magistral permettant d'approfondir certaines notions et d'appliquer les connaissances acquises en cours à travers divers exercices. Le travail individuel ou collectif que vous serez amené à réaliser dans ce cadre est supervisé par un chargé de travaux dirigés dont le rôle est de vous accompagner dans l'acquisition du cours et de la méthodologie par une correction détaillée des exercices.

Toute la substance nécessaire à l'apprentissage de la matière fournie par votre cours magistral sera mobilisée à travers les travaux dirigés. Réalisés en petits groupes, cela en fait un lieu propice au développement des idées acquises dans le cadre du cours, et à l'approfondissement de certaines notions. Cadres de travail et d'échanges, les travaux dirigés sont un moment privilégié pour vous assurer de lever toute interrogation quant à la connaissance de la matière, l'acquisition de la méthodologie des exercices, et de la familiarisation avec le domaine et le langage juridiques.

L'Introduction au droit public, le plus souvent étudié au premier semestre de Licence 1, relève d'une étude des grandes notions de droit public, et du pouvoir politique, intéressant tout à la fois l'étudiant en première année et le citoyen à travers la découverte de l'État, la souveraineté, la séparation des pouvoirs, etc.

Le Droit constitutionnel, quant à lui généralement présent au second semestre, aborde dans un second temps les grandes institutions politiques françaises de la Constitution de 1958 (actuelle) à nos jours, par l'apprentissage de leur(s) statut(s) et attributions.

Les travaux dirigés, par le biais de différents documents (réunis dans des plaquettes de T.D. qui vous seront fournies) font le lien entre les ressources théoriques à votre disposition (cours, manuels), et la mobilisation de celles-ci dans le cadre de différents exercices en lien avec l'actualité constitutionnelle.

Cet ouvrage collectif est le résultat d'un partage d'expériences en matière d'enseignement et de pédagogie en première année de Licence, en introduction en droit public et droit constitutionnel. Animés par la volonté de vous offrir un outil pédagogique répondant à vos interrogations en matière de travaux dirigés, le choix d'une orientation vers une méthodologie appliquée des différents exercices de première année a assurément motivé notre démarche.

Forts de l'expérience de nombreuses heures d'enseignement en travaux dirigés, l'objectif est de vous guider dans l'acquisition des différentes méthodologies d'exercice, et dans la découverte de

thèmes essentiels, auxquels vous serez confronté lors de cette première année de licence, d'introduction au droit public et de droit constitutionnel.

Ainsi, nous vous proposons de découvrir pas à pas la méthodologie des principaux exercices que vous aurez à réaliser au cours de cette première année : la dissertation, le commentaire de texte, le cas pratique, et le commentaire de décision, à travers des conseils méthodologiques transposables à tout exercice en droit.

Nous vous guiderons dans ces différents processus de réflexion à travers des conseils d'analyse indispensables à tout exercice proposé dans le cadre de la licence en droit. À cet effet, **une première partie** sera consacrée à la méthodologie détaillée de chacun des exercices à travers lesquels nous vous exposerons en détail chaque étape de réalisation du devoir.

Il convient tout de même de garder à l'esprit que la méthodologie de tout exercice n'est pas universelle. Il existe presque autant de conseils méthodologiques que de professeurs et de chargés de travaux dirigés. Toutefois, l'esprit de l'exercice reste le même, et la réalisation de celui-ci obéit aux mêmes objectifs, même si certaines variantes formelles sont susceptibles d'exister. Nous vous conseillons à ce titre d'utiliser cet ouvrage en complément des consignes qui vous seront adressées par votre professeur et vos chargés de travaux dirigés.

Ainsi, vous aborderez dans cette partie, la réalisation d'une dissertation, exercice de réponse argumentée à une problématique, déjà abordé dans le cadre de vos études secondaires, mais dont l'application aux études juridiques se révèle incontournable. Le commentaire de texte, également entr'aperçu au lycée, est un important exercice d'analyse que vous rencontrerez dès la première année de Licence. Enfin, parmi les exercices nouveaux vous aurez à vous familiariser avec le cas pratique, et le commentaire de décision, spécifiques aux études juridiques.

Essentielle, tout particulièrement en première année, une méthodologie appliquée à des exercices précis vous est proposée en **deuxième partie** de cet ouvrage. Convaincus que les exemples et les illustrations sont une des clés de l'apprentissage de la méthodologie, différents exercices seront développés, permettant à la fois de visualiser les attentes concrètes des professeurs et chargés de travaux dirigés, et d'aborder les principaux thèmes du programme de première année en introduction au droit public et droit constitutionnel. À cet égard, chaque thème sera précédé des définitions essentielles à maîtriser en la matière, et des lectures incontournables sur ces notions dont la lecture complétera les ouvrages généraux que nous vous suggérerons dans les indications bibliographiques.

Au travers de ces différentes corrections d'exercice, nous vous guiderons pour chaque étape de la réalisation d'un devoir par des conseils pratiques, des erreurs à éviter, des outils d'analyse et de compréhension. Ainsi, nous vous permettons de suivre la réalisation de chaque point méthodologique, tel que le choix d'une phrase d'accroche, le développement des définitions, la formulation de la problématique ; ou encore l'analyse d'un texte par étapes dans le cadre d'un commentaire de texte. Tous ces exercices de méthodologie appliquée sont en définitive autant d'exemples de devoirs rédigés correspondant aux différents exercices abordés dans la méthodologie générale.

Dans l'optique de vous fournir un ouvrage au service de vos besoins méthodologiques en droit public en 1^{re} année, **une troisième partie** vous propose différentes fiches pratiques qui vous permettront d'aborder les travaux dirigés dans leur ensemble, en vous penchant sur la gestion du temps en partiel, l'utilisation d'une référence bibliographique, les erreurs à éviter, et enfin quelques indications bibliographiques.

Nous vous invitons donc à naviguer à travers cet ouvrage au gré de vos besoins parmi la méthodologie générale, les exercices pratiques ou encore les outils pratiques, en vous souhaitant une belle progression.

Partie 1.

Méthodologie générale

Il est proposé ici d'acquérir les outils fondamentaux permettant de répondre aux exigences formelles qui sont attendues dans tout exercice juridique. La méthode proposée reste un minimum indispensable aux étudiants qui entendent réussir leur 1^{re} année, mais reste applicable durant toute la durée des études de droit. Il ne s'agit que de conseils pour réussir au mieux vos T.D. et partiels et non d'une méthode universelle. Il vous est conseillé de tenir compte en priorité des consignes dispensées par vos enseignants durant le cours et/ou les T.D. et d'utiliser cette méthode en complément pour parfaire votre travail.

Cette première partie développe la méthodologie des exercices qu'il est possible de rencontrer durant les travaux dirigés de 1^{re} année en Introduction au droit public et Droit constitutionnel. D'autres catégories d'exercice vous seront présentées durant vos études juridiques, nous avons en conséquence fait le choix de vous présenter ceux qui sont fréquemment proposés en 1^{re} année d'Introduction au droit public et Droit constitutionnel : la dissertation, le commentaire de texte, le cas pratique et le commentaire de décision.

La dissertation

I. L'esprit de l'exercice

La dissertation est un des premiers exercices auquel vous serez confronté lors de vos études en droit dans le cadre de vos travaux dirigés. Elle permet en effet d'acquérir à la fois l'argumentation juridique et de mettre en œuvre les connaissances acquises dans le cadre des cours d'introduction au droit public et de droit constitutionnel.

Ce faisant, la dissertation forme un raisonnement argumenté en réponse à une question donnée. Ce sera pour vous l'occasion d'utiliser le contenu de votre cours en agencant vos connaissances dans le but de vous livrer à une démonstration argumentée de votre pensée.

De prime abord, l'exercice de la dissertation paraît être l'exercice le plus simple à réaliser, car d'une part, vous y avez déjà été confronté lors de vos études secondaires, et d'autre part il s'apparente à une simple mise en scène cohérente des connaissances. Cependant, la réalisation d'une dissertation juridique cohérente et argumentée est un exercice difficile qui **ne doit pas donner lieu à une récitation de cours** sur un thème imposé. En effet, un des points essentiels de cet exercice, et qui en cristallise la difficulté majeure, sera la sélection des éléments nécessaires à la démonstration.

Assurément, la dissertation dans le domaine juridique combine deux enjeux majeurs : la sélection des arguments, soit des éléments de cours nécessaires à la démonstration, et l'agencement argumenté des idées et de ces éléments permettant de la distinguer d'une simple récitation de cours.

Ces deux objectifs sont aisément atteignables grâce à l'apprentissage et à la pratique de certains outils méthodologiques permettant d'aborder à la fois l'appréhension du sujet et la construction concrète du devoir. Dans le cadre d'une dissertation, **l'analyse en amont du sujet**, et tout particulièrement des termes du sujet, est une étape cruciale, sans laquelle la construction de votre introduction, étape qui vous permettra de borner votre plan et votre argumentation, sera imparfaite.

II. Appréhender le sujet

Un sujet de dissertation peut se présenter de deux manières différentes : sous forme d'une question, par exemple *Les fonctions du Conseil constitutionnel ont-elles évolué ?* ou d'une simple déclaration, par exemple *L'évolution des fonctions du Conseil constitutionnel*.

Face au sujet, votre premier travail sera bien évidemment **la lecture attentive** de l'intitulé du sujet, et la retranscription au brouillon de celui-ci en veillant à en recopier les termes exacts.

L'étape incontournable du brouillon vous permettra à la fois d'opérer une analyse du sujet et de recenser et mobiliser les connaissances que vous avez acquises sur le sujet. La recherche d'un équilibre entre ces deux objectifs est essentielle pour la construction du devoir.

Pour ce faire, nous vous conseillons d'appréhender les termes du sujet un à un. Cette première analyse, opérée séparément, des termes pour en saisir tous les enjeux particuliers, vous permettra dans un second temps de les envisager de manière globale afin de cerner la problématique qui les relie. À cet égard et dès la 1^{re} lecture du sujet, vous devez toujours garder en tête que le sujet qui vous est posé n'est **jamais un sujet anodin ou dénué d'intérêt**. Au contraire, celui-ci sera toujours pour vous l'occasion de rattacher votre cours à des problématiques incontournables dans le cadre de l'introduction au droit public ou du droit constitutionnel.

L'appréhension et l'étude des termes du sujet sont en somme indispensables à la réalisation de toute dissertation, elles constituent l'épine dorsale de votre réflexion, sur laquelle vous bâtirez toute votre argumentation. Elles permettent de dégager la problématique inhérente au sujet et les axes de la réponse argumentée à cette problématique. Le travail d'analyse de l'intitulé permet à la fois d'ouvrir le sujet, en **envisageant toutes ses potentialités**, pour ensuite **lui fixer des limites cohérentes** au sein desquelles vous pourrez mobiliser vos connaissances au service d'une **démonstration logique et précise**.

À cette fin, la lecture et le premier travail effectué sur les termes du sujet ne doivent pas être négligés, et constituent les prémisses indispensables à la mise en place de l'introduction et de la construction du plan.

III. La construction du devoir

1. La structure globale du devoir

Une dissertation se compose toujours d'une introduction et de deux grandes parties (I et II) subdivisées en deux sous-parties (A et B) :

Introduction*Phrase d'accroche**Définition des termes**Intérêt du sujet**Problématique**Annonce de plan***I. Titre du grand I**

Chapeau introductif (annonce du A et B)

A. Titre du A

Transition entre le I-A et le I-B

B. Titre du B

Transition entre le I et le II

II. Titre du grand II

Chapeau introductif (annonce du A et B)

A. Titre du A

Transition entre le II-A et le II-B

*B. Titre du B***Pas de conclusion**

Une attention particulière doit être apportée pour essayer d'**équilibrer les parties**, à la fois entre les deux grandes parties (I et II) et entre les sous-parties (A et B). En ce sens, il faut éviter que votre I.A. soit développé sur 3 pages alors que le développement de votre I.B. ne constitue qu'une demi-page.

Il est à noter que la dissertation juridique ne comprend **jamais de conclusion**.

2. La construction de l'introduction

L'introduction est la première étape, essentielle, de la dissertation, car le travail réalisé durant celle-ci conditionnera le développement de votre argumentation dans le reste du devoir. À ce titre, différentes étapes méthodologiques seront autant d'outils utiles.

Ces différentes étapes de l'introduction ne devront pas apparaître en tant que telles, c'est-à-dire que vous ne devez pas les retranscrire expressément lors de la rédaction sur votre copie. Celles-ci vous guideront au brouillon.

Une fois rédigée, l'introduction, prendra la forme d'un **bloc cohérent et aéré**. Elle comprend cinq étapes que vous matérialiserez sur votre copie par un saut de ligne et/ou un alinéa.

a. L'accroche

L'accroche consiste en une ou deux phrases, soit un **maximum de quatre ou cinq lignes**, visant à introduire le sujet auprès du correcteur.

La phrase d'accroche est un moment qui vous permet d'interpeller le lecteur par un élément intéressant inhérent au sujet et précurseur à votre démonstration. Pour cela, vous pouvez utiliser une citation, un élément de cours ou encore un élément d'actualité afin d'intéresser le correcteur sans pour autant entrer directement dans la démonstration.

Si vous souhaitez opter pour une citation en tant que phrase d'accroche, veillez à respecter certaines règles en la matière.

Règles en matière de citation (phrase d'accroche)

- La citation doit apparaître entre **guillemets**.
- **L'auteur, le titre de l'ouvrage et l'année** (au minimum) de la citation doivent être présents.

Exemple : « On ne peut pas [...] proposer une solution uniforme pour toutes les Constitutions possibles : l'organisation de la juridiction constitutionnelle devra se modeler sur les particularités de chacune d'entre elles », Kelsen (H.), « La garantie juridictionnelle de la Constitution », 1928.

- **L'auteur cité ne doit pas, dans la mesure du possible, être contemporain.** Il convient de privilégier des auteurs classiques dont la postérité est reconnue.

Attention : Dans le reste du devoir, vous serez en mesure de citer un auteur contemporain.

- La citation doit avoir **un lien direct avec le sujet**.

Dans tous les cas, vous devrez **relier la citation, l'élément de cours ou d'actualité au sujet** à l'aide d'une simple phrase. Cela permet d'assurer une cohérence d'ensemble de l'introduction et du devoir, en effet tous les éléments du devoir doivent être liés à la fois les uns aux autres ainsi qu'au sujet. La phrase d'accroche, n'échappant pas à cette logique, fait le plus souvent déjà écho à l'intérêt du sujet et à la problématique.

Exemple : « La souveraineté en France »


Face à un tel sujet, vous pouvez aisément citer en phrase d'accroche la Constitution française, notamment l'article 3 énonçant : « *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.* », en expliquant qu'en France les titulaires de la souveraineté sont à la fois la Nation (« *nationale*») et le peuple. Cette conciliation opérée par l'article 3 s'exprime notamment à travers les moyens d'expression de la souveraineté résultant tout à la fois de la souveraineté nationale et de la souveraineté populaire.

Mais vous pouvez également faire appel à l'actualité, telle l'évocation d'élection passée ou à venir, ce qui permet au peuple d'exprimer sa souveraineté ; ou encore, un élément de votre

cours, par exemple l'évolution en France des détenteurs de la souveraineté inscrits dans la Constitution révélant tour à tour le passage d'une souveraineté tantôt populaire et nationale.

b. Les définitions

Le second élément de l'introduction comprend les définitions des termes du sujet. Il s'agit d'un élément conséquent qui représentera sur votre copie **le paragraphe le plus développé de l'introduction**. Le développement des définitions permet de faire des liens avec le cours au sein duquel vous trouverez les principales définitions, mais les définitions permettent également de faire preuve d'une première analyse du sujet. Celle-ci passe par une étude exhaustive de chacun des termes du sujet. En effet, vous aurez à définir l'ensemble des termes du sujet, et à veiller à ne pas définir un terme qui n'est pas présent dans le sujet.

 Exemple : « Les III^e et IV^e Républiques : la recherche d'un régime parlementaire stable ? »

Les termes à définir seront donc :

- III^e République
- IV^e République
- Régime parlementaire
- Stabilité (du régime)
- Recherche (d'une stabilité)

Exemples de termes qui ne sont pas à définir :

- II^e République, V^e République
- Régime présidentiel

Par ailleurs, la définition des termes vous permettra de faire preuve d'une première analyse du sujet en déterminant les contours des définitions de chaque terme, c'est-à-dire que vous devez trier parmi les éléments dont vous disposez (**cours, plaquette de travaux dirigés, recherche documentaire**) **les éléments nécessaires et pertinents** à la définition des termes, et **dégager *a contrario*** les éléments simplement accessoires qui ne seront pas indispensables pour appréhender tel ou tel terme.

 Exemple : « Le Premier ministre de la V^e République, chef du gouvernement. »

Il convient alors bien entendu de définir ce qu'est le « Premier ministre », mais la définition de ce terme devra se borner au Premier ministre dans le cas de la France, car le sujet évoque la « V^e République ». Il ne faudra donc pas définir de manière détaillée ce que représente le Premier ministre en Grande-Bretagne ou encore en Allemagne, mais plutôt se concentrer sur le Premier ministre en France : Quel est son statut ? Quelles sont ses fonctions ? Quelle est sa place au sein de la Constitution de la V^e République ?

En dernier lieu, lors de la définition des termes vous veillerez à les **définir en lien les uns avec les autres**. En effet, définir de manière strictement séparée chaque terme ne présente aucun intérêt. La bonne compréhension et analyse de l'ensemble des termes de l'intitulé du sujet vous serviront

de base pour bâtir l'intérêt du sujet et la problématique, **l'orientation du reste du devoir** devant être perceptible dès la définition des termes.

 Exemple : « **La loi est-elle le produit du Parlement ?** »

Lorsque vous serez amené à définir « le produit de », une définition « littérale » de produit : « Ce qui naît d'une activité de la nature ou de l'homme » (source : Larousse.fr) ne présente que peu d'intérêt si vous ne faites pas le lien avec les autres termes, à savoir la loi et le Parlement, replaçant ainsi le terme de produit dans le cadre de la « production » ou de la création de la loi, issue d'un processus déterminé : la procédure législative.

c. L'intérêt du sujet

L'intérêt du sujet est une étape cruciale du raisonnement que vous aurez à opérer face à un sujet de dissertation. Elle permet de **discerner les enjeux cristallisés par le sujet** et de s'en servir pour bâtir la problématique.

Gardez à l'esprit que **chaque sujet de dissertation correspond à un objectif d'apprentissage** et n'est jamais posé au hasard : apprentissage d'une notion, d'une théorie, d'une confrontation entre deux concepts, complémentarité entre deux éléments, etc.

Ainsi, l'intérêt du sujet est souvent perceptible dès la lecture de l'intitulé de la dissertation. En ce sens, le recours à certains éléments clefs peut vous servir de repères pour le construire.

À ce titre, l'intérêt du sujet peut souvent être bâti à partir :

- ▶ **D'un point théorique** : il s'agit alors d'évoquer **un auteur ou une théorie marquante** en la matière. L'intérêt peut également résider en une confrontation entre deux auteurs ou deux théories.

 Exemple : « **La classification des régimes politiques selon la séparation horizontale des pouvoirs.** »

Cette classification repose sur la théorie de la séparation horizontale des pouvoirs issue des écrits de MONTESQUIEU, notamment de son ouvrage *De l'esprit des lois* en 1758, et est utilisée afin de distinguer deux grands régimes politiques : le régime présidentiel et le régime parlementaire. Cependant, aujourd'hui un tel clivage n'est pas conforme à la réalité politique. Il convient donc de remettre en cause cette classification traditionnelle héritée des écrits de MONTESQUIEU.

 Exemple : « **La souveraineté dans la Constitution de 1958.** »

L'article 3 de la Constitution en France opère une conciliation entre deux théories de la souveraineté : la souveraineté nationale, théorisée notamment par l'Abbé SIÈYÈS, et la souveraineté populaire, évoquée par J.-J. ROUSSEAU. Ces deux théories se différencient en termes de moyens d'expression de la souveraineté : que ce soit des moyens d'expression directs, comme le référendum, ou indirects, à l'image de l'élection de représentants.

- ▶ **D'un point de droit comparé** : les sujets de dissertation en introduction au droit public ou en droit constitutionnel recèlent le plus souvent de **thématiques propices à l'utilisation d'une comparaison avec un droit constitutionnel étranger**. Son développement est d'autant plus intéressant dans le cadre de l'intérêt du sujet.

 Exemple : « La composition du Conseil constitutionnel. »


Ainsi, le Conseil constitutionnel en tant qu'institution est souvent mis en parallèle avec les autres Cours constitutionnelles européennes, mais n'en a toujours pas le titre. En raison notamment de la remise en cause de sa composition politique et le statut de ses membres, que ce soit les membres de droit, anciens Présidents de la République, ou les autres membres du Conseil, qui ne répondent à aucune qualification juridique.

- ▶ **D'un point historique** : De nombreux sujets de dissertation ont trait à des thèmes ou des notions qui ont subi de nombreuses évolutions. L'intérêt du sujet pourra alors se porter sur un **éclairage historique** à la condition que celui-ci permette de comprendre ou de resituer le sujet.

 Exemple : « La nature du régime politique de la V^e République. »

L'explication de la nature du régime politique de la V^e République vous invite logiquement à revenir sur la construction de celle-ci, et donc sur ses origines, dans la mesure où elles viennent éclairer le fonctionnement actuel de la V^e République. En effet, suite aux déséquilibres institutionnels présents sous les III^e et IV^e Républiques, la V^e République est venue se placer en contre-modèle, en restaurant l'autorité du pouvoir exécutif par le biais, notamment, d'une rationalisation du régime parlementaire.

- ▶ **D'un point d'actualité** : Le droit constitutionnel est **une matière vivante**, que nous appréhendons au quotidien à travers diverses institutions : le Président, le Parlement, le Conseil constitutionnel, etc. Partant, il est souvent judicieux de faire des liens avec l'actualité (projets de révision, projets de réforme).

 Exemple : « La transparence de la vie publique. »

La question de la transparence en matière de vie publique revient souvent dans les débats politiques. À cet égard, ces dernières années plusieurs avancées notables ont eu lieu. À ce titre, on peut citer la *Loi relative à la transparence de la vie publique* du 11 octobre 2013, sous le mandat de F. HOLLANDE et la *Loi de confiance dans la vie publique* du 15 septembre 2017, initiée par le Président E. MACRON.

d. La problématique

La problématique est au cœur de l'introduction et de la dissertation, car elle permet de **donner vie à l'argumentation** et de **donner naissance aux différents axes de réflexion**.

Autrement dit, elle matérialise le problème, le paradoxe ou la remise en question sous-tendus par le sujet. Tout sujet de dissertation est une invitation pour vous à découvrir des problématiques récurrentes en matière d'introduction au droit public ou de droit constitutionnel.

Elle prend alors la forme d'une question directe ou indirecte. À travers celle-ci, vous devez montrer au correcteur que vous avez saisi tous les enjeux du sujet et la direction que prendra votre raisonnement. Ainsi, elle doit faire apparaître votre analyse du sujet et affirmer l'orientation que vous allez emprunter pour développer le sujet.

La problématique représente donc **l'aboutissement de l'analyse du sujet** que vous aurez opéré dans le cadre de l'introduction.

📄 Exemple : « **Peut-on remettre en cause la classification des régimes politiques selon la séparation horizontale des pouvoirs ?** »

Problématique : Il convient alors de se demander dans quelle mesure la théorie de la séparation horizontale des pouvoirs constitue à ce jour un critère inadéquat de classification des régimes politiques, notamment des deux grands modèles de régimes politiques : les régimes présidentiel et parlementaire.

📄 Exemple : « **La loi est-elle le produit du Parlement ?** »

Problématique : Ce sujet nous invite à nous demander : En quoi le Parlement est aujourd'hui concurrencé par différents acteurs institutionnels dans sa fonction législative ?

e. L'annonce de plan

La dernière étape figurant sur l'introduction est l'annonce de plan. Il s'agit de la première occasion pour vous de **présenter votre plan**, qui reflète la réflexion que vous entendez mener sur le sujet. À ce titre, vous êtes invité à annoncer les deux grandes parties de votre plan, c'est-à-dire le I) et le II) par le biais **d'une ou deux phrases maximum**.

📄 Pour ce faire vous n'annoncerez que les deux grandes parties, et non les sous-parties (A et B), en commençant par introduire la première partie puis la seconde.

📄 Exemple : « **Peut-on remettre en cause la classification des régimes politiques selon la séparation horizontale des pouvoirs ?** »

Annonce de plan : Afin de répondre à cette problématique, nous verrons que le critère la séparation des pouvoirs est un fondement inopérant de la distinction des régimes politiques et notamment les deux grands modèles parlementaire et présidentiel (I) puis nous évoquerons la remise en question de cette classification en raison de la réalité politique (II).

3. La construction du plan

Le plan et son contenu matérialisent le développement de la **réponse argumentée** au sujet. Sa construction répond à un certain nombre d'attentes et de consignes, telles que la présence de chapeaux introductifs et une attention particulière accordée à la formulation des titres.

a. La formulation des titres

La formulation des titres, simple de prime abord, requiert une certaine rigueur par laquelle vous pourrez transmettre au correcteur l'exactitude de votre analyse du sujet. En effet, dès la lecture des titres le correcteur doit être en mesure de comprendre votre raisonnement, et la réponse que vous souhaitez apporter à la problématique énoncée dans l'introduction.

Par conséquent, nous ne pouvons que vous inviter à ne pas négliger la réflexion nécessaire à la formulation de ces axes d'analyse, et à répondre, de ce fait, à certaines exigences :

- ▶ Les titres doivent être apparents : cela signifie tout simplement que **tous les titres (I-II-A et B) doivent apparaître** sur votre copie.

📄 Exemple : « Peut-on envisager différentes théories de naissance de l'État ? »

Plan :

I. La construction de la notion d'État, de l'État antique à l'État moderne :

A. *Les théories antiques de naissance de l'État*

B. *Les théories contractuelles de construction de l'État*

II. La diversification des fondements de l'État, l'État contemporain :

A. *Les théories de la lutte face à l'État*

A. *Les théories sociales de l'État*

- ▶ Les titres doivent être analytiques et argumentatifs : les titres représentent votre raisonnement. En conséquence, **ils ne doivent pas être descriptifs**, en outre ils ne doivent pas correspondre à des titres de cours. Le correcteur doit être en mesure de comprendre l'argument ou le point de vue qui sera développé au sein de la partie dès la lecture du titre. Les titres doivent **démontrer votre pensée**.

📄 Exemple : « Le Conseil constitutionnel, une institution centrale de la V^e République. »

Titres à proscrire, car descriptifs :

I. La composition du Conseil constitutionnel

II. Les fonctions du Conseil constitutionnel

En effet, ces titres ne démontrent aucunement une analyse du sujet, ils ne font que reprendre des titres que vous pouvez trouver dans votre cours, qui pour sa part vous livre toutes les informations nécessaires à votre apprentissage de la matière, sans analyse et lien avec le sujet.

- ▶ Quelques règles de forme :
 - La présence de **verbe conjugué** au sein des titres est formellement proscrite.
 - Les titres ne doivent pas être trop longs (**une ligne MAXIMUM**).
 - **Pas de citation** dans un titre.
- ▶ Quelques règles de fond :
 - **Le plan ne doit pas être plus restreint ou plus large que la problématique**, si tel est le cas, vous devez immédiatement réfléchir au remaniement de votre plan et/ou de votre problématique.
 - Les titres du plan **doivent correspondre à l'annonce de plan** faite dans l'introduction.
 - De manière générale, le plan doit permettre vous permettre **de répondre au sujet**, et doit témoigner d'un **enchaînement logique de vos idées**.


b. Les chapeaux introductifs

Un chapeau introductif correspond tout simplement à une annonce de plan, mais au sein des deux grandes parties du plan. Ils permettent dans chacune d'entre elles d'annoncer les deux sous-parties, soit le A et le B.

Un chapeau introductif ne doit pas dépasser **3 à 4 lignes maximum**, et ne fait qu'introduire les sous-parties, **sans apporter d'informations ou d'arguments** à ce stade de la copie.

Pas de citation dans les chapeaux introductifs.

Vous ne devez pas spécifier dans votre copie « Chapeau introductif », tout comme les étapes de l'introduction, celui-ci **n'apparaît pas lors de la rédaction**. Seuls les titres et les sous-titres doivent apparaître visuellement sur votre copie.

 Exemple : « **Peut-on remettre en cause la classification des régimes politiques selon la séparation horizontale des pouvoirs ?** »

I. La séparation horizontale des pouvoirs, un fondement inopérant de la distinction des régimes parlementaire et présidentiel

[Chapeau introductif] La séparation horizontale des pouvoirs permet d'opposer régimes parlementaire et présidentiel basés sur une séparation stricte ou souple des pouvoirs (A), mais cette opposition est à nuancer (B).

L'introduction au droit public et le droit constitutionnel sont deux disciplines juridiques que vous découvrirez lors de votre 1^{re} année de Licence, enseignées en cours magistraux ainsi qu'en travaux dirigés (T.D.). Les T.D. sont un complément d'enseignement vous permettant de compléter certaines notions et d'appliquer les connaissances acquises en cours à travers divers exercices. Cadres de travail et d'échanges, ils sont un moment privilégié pour vous assurer de lever toute interrogation quant à la connaissance de la matière et à l'**acquisition de la méthodologie des exercices**.

Cet ouvrage collectif est animé par la volonté de vous offrir un outil pédagogique répondant à vos interrogations en matière de travaux dirigés, à travers le choix d'une orientation vers une méthodologie appliquée des différents exercices de première année (**dissertation, commentaire de texte, cas pratique, commentaire de décision**).

À cet effet, cet ouvrage contient :

- **une première partie** consacrée à la méthodologie détaillée de chacun des exercices à travers lesquels nous vous exposerons en détail chaque étape de réalisation du devoir,
- **une deuxième partie** appliquant la méthodologie des différents exercices à des thèmes et des sujets du programme d'introduction au droit public et droit constitutionnel de 1^{re} année,
- **une troisième partie** composée de fiches pratiques (gestion du temps en partiel, utilisation d'une référence bibliographique, erreurs à éviter, indications bibliographiques).

Nana-Fatouma ASKOFARÉ

Doctorante à l'Université Toulouse 1 Capitole (Institut Maurice Hauriou).

Matthieu Gaye-Palettes

A.T.E.R. à l'I.E.P de Toulouse, Doctorant à l'Université Toulouse 1 Capitole (Centre de droit comparé, I.R.D.E.I.C.).

Marie-Céline Pallas

Doctorante à l'Université Toulouse 1 Capitole (Centre de droit comparé, I.R.D.E.I.C.).

David PÉRIÉ-FERNANDEZ

A.T.E.R. et Doctorant à l'Université Toulouse 1 Capitole (Centre de droit comparé, I.R.D.E.I.C.).

www.editions-ellipses.fr



9 782340 036833